

Courrier reçu
à la C.C.V.C. le
05 JUIL. 2017
Transmis à CC

Délégation Départementale de la Vienne

Pôle santé publique et environnementale

Dossier suivi par : Patrick Jarry

Téléphone : 05 49 44 68 81

Fax : 05 49 44 28 00

Courriel : patrick.jarry@ars.sante.fr

Courriel service : ars-DD86-sante-environnement@ars.sante.fr

**Communauté de Communes
des Vallées du Clain**

25, route de Nieul

86340 LA VILLEDIEU DU CLAIN

Poitiers, le 3 JUIL. 2017

Nos réf. : 17PJ178URB141

PJ. :

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier du 21 juin dernier concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de NIEUL L'ESPOIR, j'ai l'honneur de vous faire part, après examen du dossier, d'une simple remarque portant sur un point de règlement, dans la modification n°2 (article 5).

En effet, la référence à l'arrêté ministériel du 6 mai 1996, abrogé, devra être remplacée par celle du 7 septembre 2009 relatif aux installations d'assainissement non collectif.

Restant à votre disposition pour toute précision complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Général,
Par délégation, l'Ingénieur Sanitaire
Responsable du pôle,


Joël ROBERT